

## CONDITIONS GÉNÉRALES de *Formation aux premiers secours.ch*

### 1. Inscriptions

L'inscription à un cours s'effectue par écrit (par voie électronique ou par lettre). Elle revêt un caractère ferme dès sa réception par l'organisateur.

### 2. Confirmation

Le participant reçoit une confirmation écrite de son inscription (par voie électronique).

### 3. MINEURS

En s'inscrivant, les personnes mineures reconnaissent avoir obtenu l'accord d'un représentant légal.

### 4. PRÉSENCE

La présence à la première séance est obligatoire pour pouvoir suivre le cours dans son intégralité.

### 5. ANNULATION

L'annulation d'un cours doit être effectuée au minimum 3 jours ouvrables avant le début de ce cours, ceci afin de pouvoir attribuer les places libres à d'autres personnes. Une autre date peut alors être choisie sans frais. Si l'annulation intervient moins de 3 jours ouvrables avant le début du cours, le cours est dû dans sa totalité.

*Formation aux premiers secours.ch* se réserve le droit de reporter ou de supprimer les cours n'ayant pas un nombre suffisant d'inscrits, sans être redevable de quelque dommage-intérêt que ce soit, après avoir averti les participants, par

téléphone ou email. Dans un tel cas, votre inscription peut être reportée sur un prochain cours ou remboursée

## 6. DISCIPLINE

En accord avec les directives du Département Fédéral de Justice et Police, l'instructeur de *Formation aux premiers secours.ch* se réserve le droit d'exclure du cours toute personne qui perturbe le bon déroulement de celui-ci. Lorsqu'un participant interrompt le cours, qu'il se présente 30 minutes en retard voire pas du tout, il ne peut prétendre à aucun remboursement. Dans ce cas, la personne absente ne peut prétendre non plus à une attestation respectivement un certificat du cours.

## 7. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée. Nous vous suggérons d'opter pour une tenue confortable en prévision d'exercices au sol.

## 8. CERTIFICAT

Le certificat est délivré à la fin du cours uniquement aux élèves qui ont payé le cours et qui ont suivi l'ensemble des leçons (10h). Il est remis sur place par l'instructeur de *Formation aux premiers secours.ch*.

## 9. PAIEMENT

Les cours sont à payer en cash au début du cours, selon les indications de votre confirmation.

## 10. Assurance

La couverture personnelle (notamment responsabilité, vol et accident) est l'affaire du participant au cours.

Bulle, le 18.12.2017

Formation aux premiers secours.ch

Centre de tennis,

Rue de stade 50,

1630 Bulle

078 639 33 77

<https://www.premierssecourspermis.ch/about/>